

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BŒUF

Nombre de Conseillers	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	N° 12-07-2022-2
En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16		Date de la convocation : 5 juillet 2022

**Objet : Attribution marché maîtrise d'œuvre : Réhabilitation d'un bâtiment communal
« la Diligence »**

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Mr RAULT Serge, Maire

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY
Présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mr Xavier NOVIS, Mme Françoise CHASSAGNE
Absents représentés : Mme Stéphanie BAJU donne pouvoir à Mr Xavier NOVIS Mme Lucie DUGUA donne pouvoir à Mr Eric PANDREAU
Absents excusés : Mme Isabelle DUMAZET, Mr Daniel BLANC, Mme Camille BONNASSIEUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°08-02-2022-2 approuvant le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal « la Diligence » et décidant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise, passé selon la procédure adaptée, a fait l'objet d'un envoi à la publication le 19 avril 2022. 9 offres ont été reçues ; leur vérification matérielle n'a révélé aucune erreur.

Un classement des offres a été établi à partir des critères de jugement (60% prix, 40% critères techniques). Conformément au règlement de la consultation, une phase de négociation a été engagée avec les 4 cabinets ayant obtenu la meilleure note.

Après avoir donné lecture du rapport d'analyse des offres, il en ressort que la meilleure offre émane de l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire le cabinet EAD qui obtient la note la plus élevée (92.28/100 points) avec 8.85% du coût d'objectif de 506 000 € HT soit 44 781 € HT.

Les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de ce marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

- Vu la délibération n°08-02-2022-2 décidant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal « la Diligence »
- Vu les résultats de l'analyse des offres des 9 équipes de maîtrise d'œuvre ayant fait acte de candidature,
- Considérant que l'offre la plus intéressante pour la commune émane de l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire le cabinet EAD.

A l'unanimité de ses membres,

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre « réhabilitation d'un bâtiment communal « la Diligence» à l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire le cabinet EAD Architecture pour un montant de 44 781 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents notamment les pièces du marché de maîtrise d'œuvre et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Financera la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2313 du budget communal.

Pour copie certifiée conforme.
A Saint Pierre de Bœuf,
le 12 juillet 2022

**Le Maire,
Serge RAULT**